

Casablanca : un pharmacien soupçonné d'alimenter un trafic de psychotropes

Compte Test - 2026-08-23 20:59:53 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Une affaire de trafic présumé de médicaments psychotropes impliquant un pharmacien et son assistant vient d'être mise au jour à Casablanca. Trois personnes ont été interpellées dans le cadre de cette enquête menée par les services de sécurité d'El FidaMers Sultan, en coordination avec la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST). L'affaire a débuté par l'arrestation, sur la voie publique, d'un homme soupçonné de commercialiser illégalement des médicaments psychotropes normalement délivrés sur prescription médicale. Lors de son interpellation, les policiers l'auraient surpris en possession de comprimés destinés à la vente. Vingt-cinq ordonnances médicales ont également été découvertes en sa possession. Les investigations menées à la suite de cette première arrestation ont conduit les enquêteurs vers une officine et abouti à l'interpellation d'un pharmacien ainsi que de son assistant. Selon les éléments rapportés, les deux hommes sont soupçonnés d'avoir approvisionné le principal mis en cause en médicaments psychotropes. Les perquisitions effectuées dans le cadre de l'enquête ont permis aux services de sécurité de saisir 672 comprimés psychotropes de différentes catégories. Des ordonnances, plusieurs documents médicaux ainsi qu'un ordonnancier afin d'être examinés par les enquêteurs. Cette affaire remet en lumière la problématique sensible du détournement de médicaments psychotropes hors du circuit légal. Ces produits font l'objet de règles strictes de prescription, de délivrance et de traçabilité précisément en raison des risques liés à leur mésusage et à leur utilisation à des fins «récréatives». Les trois personnes interpellées ont été placées en garde à vue dans le cadre de l'enquête. Celle-ci devra notamment déterminer les responsabilités de chacun, l'origine exacte des ordonnances retrouvées et l'ampleur éventuelle du circuit d'approvisionnement. À ce stade, il s'agit de suspicions faisant l'objet d'une enquête. Les personnes mises en cause bénéficient de la présomption d'innocence tant qu'une décision judiciaire définitive n'a pas établi leur responsabilité.